



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 9 avril 2021

Objet : Prêt de deux œuvres du musée de Bastia au musée national de la Maison Bonaparte pour l'exposition temporaire « Mémoire de marbre et d'airain : les statues des Bonaparte en Corse »

Date de la convocation : vendredi 2 avril 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 16h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru de Bastia, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 6 avril 2021 ;

Considérant la demande du musée national de la Maison Bonaparte relative au prêt de deux œuvres, dans le cadre d'une exposition temporaire qui aura lieu du 9 avril 2021 au 11 juillet 2021 (dates sous réserve d'autorisation d'ouverture des musées par le gouvernement) ayant pour thème la statuaire monumentale en Corse et intitulée : Mémoire de marbre et d'airain : les statues des Bonaparte en Corse ;

Considérant que la demande de prêt du musée national de la Maison Bonaparte reçue le 3 mars 2021, concerne une sculpture et un dessin aquarellé faisant partie des collections musée de Bastia ;

Considérant que cette exposition permet de mettre en valeur les collections du Musée de Bastia auprès d'un public le plus large possible ;

Considérant que ces œuvres seront présentées au musée national de la maison Bonaparte, à Aiaçciu, dans le respect des normes de conservation et de sécurité des biens patrimoniaux.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** le prêt au musée national de la Maison Bonaparte, d'une sculpture et un dessin aquarellé faisant partie des collections musée de Bastia :
- MEC.2011.3.1, Lorenzo Bartolini (1777-1850), Modello de la statue de Napoléon 1er en empereur romain, vers 1848-1849, plâtre,
- En cours d'inventaire, Anonyme, d'après Gabriel Vidal-Dubray (1813-1892), Monument à Sampieru Corsu, fin du XIXe siècle, dessin aquarellé, don des Amis du Musée de Bastia.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce prêt.

Article 3 :

- **Précise que** les frais de transport et d'assurance sont pris en charge par l'établissement demandeur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli